

Département
Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de TOUL
Canton de TOUL-SUD

COMMUNE DE CHAUDENEY-sur-MOSELLE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2018**

**Nombre
de Conseillers en exercice : 14
de présents : 12
de votants : 14
de contre : 0
d'abstention : 0
de pour : 14**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20 décembre 2018 et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 décembre 2018.

L'an deux mille dix-huit, le mardi dix-huit décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Chaudeney-sur-Moselle s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de son Maire, Monsieur PAYEUR Emmanuel.

Madame Marie-Laure GINOUX ayant donné sa démission pour son mandat de Conseiller municipal avec effet au 1^{er} juin 2015 ; le Conseil municipal ne sera désormais constitué que de 14 Conseillers municipaux au lieu de 15.

Etaient présents Messieurs et Mesdames : MM. ATTENOT Jean-Jacques, BOMBARDIERI Jean, GALLAND Mireille, GUIDAT Jean-Michel, JEANDEL Fanny, KOCH Marie-Laure, LEDROIT Serge, LESAGE Denis, MOREL Nadine, MOUCHETTE-CISSE Amélie, MOULIN Daniel et PAYEUR Emmanuel.

Absents excusés : Monsieur Alain SOMMARUGA procuration à M. Emmanuel PAYEUR, M. Jean-Noël CUIENNET procuration à Mme Marie-Laure KOCH.

Mme Amélie MOUCHETTE-CISSE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**2018/46) Autres domaines de compétence – (9.1) –Autres domaines de compétence des Communes
Motion du Conseil municipal relative à l'A31 Bis -Secteur Sud -Chaudeney-sur-Moselle**

A31 Bis - Secteur Sud – Chaudeney sur Moselle ,54200 –

Motion du conseil municipal ;

Le projet A31 bis est dans la phase de concertation publique avec comme objectifs :

- Informer sur les caractéristiques du projet.
- Recueillir les avis sur les variantes et leurs caractéristiques pour les secteurs nord et sud.

Pour le secteur sud, Chaudeney sur Moselle est directement concernée, l'A31 traverse la Moselle et le village en partie par un viaduc.

Le village est situé sur le tronçon entre l'échangeur RN4/A31 (échangeur 12) et l'échangeur 15, où il est prévu un aménagement sur place comprenant la mise à 2x3 voies. (*Dossier de concertation page 71*)

Chaudeney sur Moselle. Nuisances bruit et pollution

Le dossier de concertation indique un trafic dense qui a déjà augmenté de 28% en 15 ans et prévoit une augmentation supérieure à 10% à l'horizon 2030 (*Dossier de concertation pages 34/35*).

A Chaudeney sur Moselle, depuis la création de l'A31, les nuisances subies par les habitants ont été croissantes, elles sont devenues de plus en plus importantes, assourdissantes, en corolaire avec l'augmentation du trafic. La situation s'aggrave en période estivale avec une importante hausse du transit de véhicules.

La population de Chaudeney est fortement exposée aux nuisances de toute sorte (sonores, pollutions atmosphériques, particules fines et même jet de déchets) causées par l'autoroute A31.

VU ces éléments, le conseil municipal :

Demande plus de détails relatifs à l'aménagement envisagé sur le village.

Demande, quelle que soit la solution envisagée au droit de Chaudeney sur Moselle (aménagement à 2x 3 voies ou maintien à 2x2 voies), que les fortes nuisances, bruit et pollution, déjà existantes et subies, qui vont s'aggraver avec l'augmentation du trafic, soient effectivement et rapidement prises en compte et réduites considérablement par un aménagement adapté.

Transmise à la Sous-Préfecture de TOUL le 20 décembre 2018

Rendue exécutoire le 20 décembre 2018

Pour extrait conforme,

Le Maire,
E. PAYEUR

